

1935- Série Lyautey

Arrêté viziriel : 11 avril 1935.

Art.3 – L'émission comportera les quantités ci-après :

Timbres de 0f50.....150 000 figurines

- de 1franc50 000 -*
- de 5francs.....10 000 -*
- de 1f50 avion...100 000 -*

Art.4 – Ces timbres seront valables pour l'affranchissement des correspondances jusqu'au 31 décembre 1935. Ils porteront une valeur de surcharge égale à la valeur faciale.

Art.6 – Ces timbres seront débités par tous les bureaux et établissements de facteurs-receveurs de l'Office des P.T.T. jusqu'au 30 septembre 1935n dans les mêmes conditions que les figurines actuellement en service....

Art.8 – Les timbres de cette émission qui se trouveraient encore en approvisionnement, tant dans les bureaux et établissements de facteurs-receveurs qu'à la direction de l'Office des P.T.T. à la date du 30 septembre 1935 seront détruits.

Cette série de 4 timbres (dont 1 de la poste aérienne) a été émise le 15 mai 1935. De son vivant, le Maréchal Lyautey a toujours souhaité être enterré au Maroc. Il y fût Résident Général de 1912 à 1925. Cette série de timbres à surtaxe a été émise pour récolter des fonds en vue de la construction d'un Mausolée à Rabat. C'est à l'initiative du Comité franco-marocain du Souvenir au Maréchal Lyautey que ce projet fut lancé suite au décès de ce dernier le 27 juillet 1934. Le timbre est à l'effigie de Lyautey selon le portrait officiel.

Planche : Héliogravure.

Dessin : Jean de la Nézière.

Gravure : Imprimerie Hélio-Vaugirard. Paris.

Feuilles : 50 exemplaires en 2 panneaux de 25.

Dentelure : 13 ½.

Période de validité : 15 mai 1935 au 30 septembre 1935.

N°150	50c +50c	Rouge	Effigie M. Lyautey	Format vertical
N°151	1f + 1f	Vert	Effigie M. Lyautey	Format vertical
N°152	5f +5f	Sépia	Effigie M. Lyautey	Format vertical
N° PA40	1f50 + 1f50	Bleu	Effigie M. Lyautey	Format horizontal
N° PA40A	1f50 + 1f50	Bleu/Papier mince	Effigie M. Lyautey	Format horizontal

Il existe un deuxième tirage de la valeur 5f +5f qui se distingue du précédent par un papier mince, et une teinte légèrement plus foncé. Le tirage est de 10 000 exemplaires. Aucune nuance de couleur n'est à noter (sauf celle signalé pour le 5f+5f), ni de variétés majeures.

Usage postal :

- 50c + 50c : lettre 1^{er} échelon, échantillon 3^{ème} échelon.
- 1f + 1f : lettre 3^{ème} échelon.
- 5f + 5f : lettre recommandée 3^{ème} échelon.
- 1f50 + 1f50 : lettre 1^{er} échelon par avion.



N° 150

N°151

N°152



PA N°40

Lors de la souscription, l'acheteur ne pouvait au plus ne bénéficier que de 4 exemplaires. De ce fait, on ne connaît pas de bloc de timbres plus important.



Bloc de 4 des 3 valeurs de la poste ordinaire.



Bloc de 4 de la valeur de la Poste Aérienne.

Les 4 valeurs de la série existent non-dentelées. Le tirage n'est pas connu.



N° 150a. -50c + 50c vert non-dentelé.

N° 151a.-1f + 1f rouge non-dentelé.

N° 152a.- 5f + 5f sépia non-dentelé.

N° 40a.- PA 1f50 + 1f50 bleu non-dentelé.

On connaît également des épreuves d'artiste pour les 4 valeurs de la série.

N° 150b. -50c + 50c épreuve d'artiste.

N° 151b.-1f + 1f épreuve d'artiste.

N° 152b.- 5f + 5f sépia épreuve d'artiste.

N° PA40b.- 1f50 + 1f50 bleu épreuve d'artiste.



Epreuve d'artiste de la valeur de la Poste Aérienne.

Il existe des tirages avec essai de couleur. Ils sont rares.



Essai de couleur sépia non-dentelé de la première valeur.

D'autre part, les Comtes Exelmans et Pomyers signalent dans leur ouvrage consacré aux Postes Françaises du Maroc qu'il existe des feuilles gommées non-dentelés d'origine clandestine dont le nombre est inconnu. Ces feuillets comportent 4 timbres, 2 verticaux et 2 horizontaux monochromes représentant la valeur 50c +50c (2 exemplaires) et la valeur 1f50+1f50 de la Poste Aérienne (2 exemplaires). A noter que la valeur de la Poste Aérienne diffère de l'original par la présence dans le ciel en haut à droite de 4 avions survolant la légende MAROC au lieu de 3. Nous avons vu des tirages en brun-rouge, rouge, vert-olive et violet.



Tirage clandestin en brun-rouge. A noter les 4 avions dans le ciel sur les 2 valeurs de la Poste Aérienne.



Tirage clandestin en rouge.



Tirage clandestin en vert-olive.



Tirage clandestin en violet.



Encart publicitaire de l'Imprimerie Hélio-Vaugirard à Paris à l'effigie du timbre du Maréchal Lyautey.

Comme nous l'avons vu précédemment, les dotations aux souscripteurs étaient limitées à 4 exemplaires par personne. De ce fait, les collectionneurs ont thésaurisé ces timbres, et peu ont été utilisés pour affranchir le courrier. Au Maroc, et surtout à Casablanca, où il existait une importante association philatélique, des enveloppes et des cartes maximum ont été oblitérées par ce bureau le 15 mai 1935, premier jour d'émission, même quand cette date était passée (avec la complaisance des postiers). Ces lettres étaient affranchies par les 4 valeurs de l'émission. Evidemment, ces lettres n'ont pas voyagé.

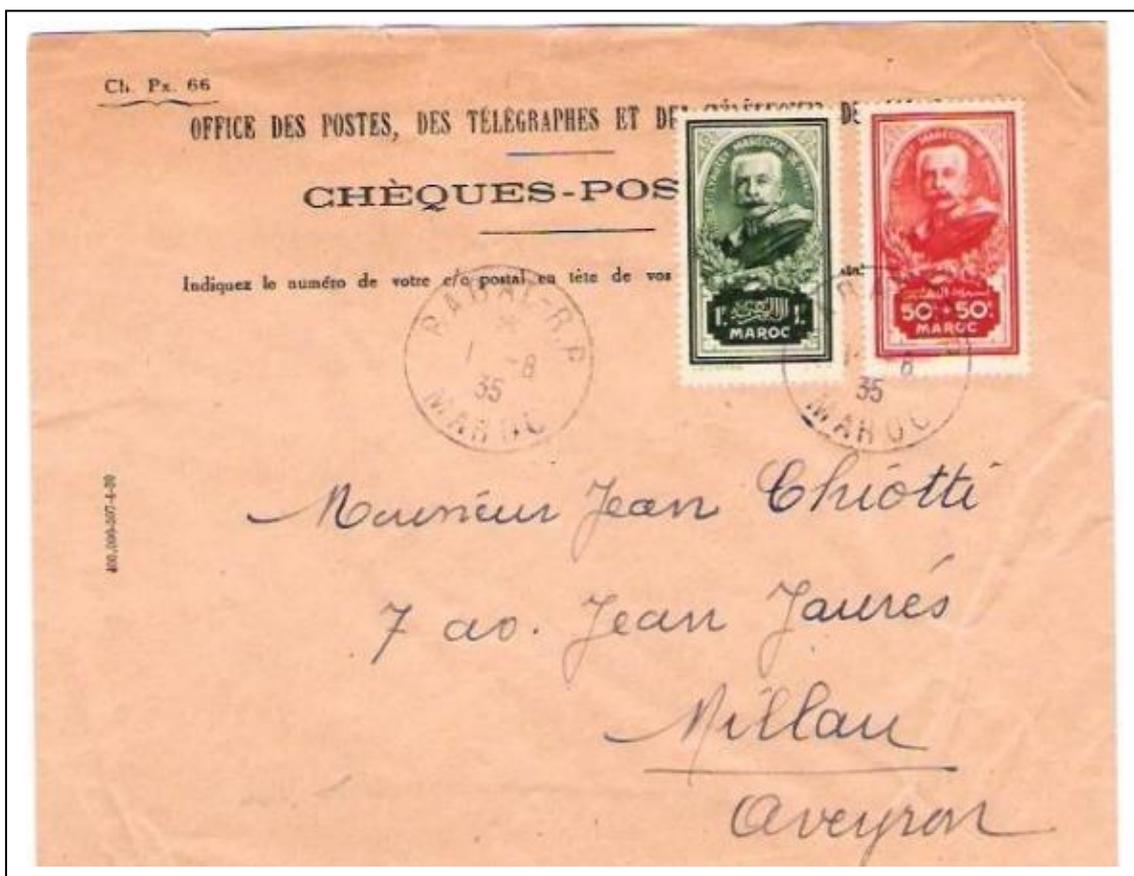


Fragment de lettre comportant les 3 valeurs de la Poste ordinaire et oblitérées par le bureau de Casablanca le 15 mai 1935.



Carte maximum oblitérée par le bureau de Rabat le 18 juin 1936.

Le courrier ayant réellement voyagé est rare. Nous présentons deux exemples :



Lettre de l'Office des P.T.T. pour Millau (Aveyron) oblitérée à Rabat le 1^{er} août 1935.
Affranchissement correct, lettre 1^{er} échelon par avion pour la France.



Lettre par avion de Port-Lyautey pour la Seine Inférieure le 20 juillet 1935.
Affranchissement 1F50 : tarif lettre 1^{er} échelon 50c pour la France + 1F de surtaxe aérienne.